
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 4 décembre 2013 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre D. Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances et réglementation
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général par intérim
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE13 1753

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 4 décembre 2013 en y retirant les articles 20.002, 20.005, 20.006, 20.014, 20.015, 20.019, 20.023, 30.001, 30.002, 30.004, 40.001, 40.006 et 60.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE13 1754

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE13 1755

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE13 1756

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services d'une agence pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1135317001

CE13 1757

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de deux périodes de douze mois, pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton et de l'asphalte ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les territoires et les articles mentionnés en regard de leur nom, les contrats à cette fin aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12769 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

Adjudicataires	Territoires d'arrondissement	Montant estimé des contrats
Recy Béton Inc.	Anjou, Le Plateau Mont-Royal, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies—Pointes-aux-Trembles, Rosemont—La Petite-Patrie, Saint-Léonard, Ville-Marie, Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	859 531,02 \$
Bauval CMM, division de Bau-Val Inc.	Ahuntsic-Cartierville, Cote-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, L'Île Bizard—Sainte-Geneviève, Outremont, Saint-Laurent,	578 335,75 \$
Construction GFL Inc.	Le Sud-Ouest, Verdun	548 775,68 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1134119009

CE13 1758

Le président du comité exécutif déclare son intérêt et quitte la séance afin de s'abstenir de participer aux délibérations et de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser l'option de renouvellement annuel des ententes-cadres aux firmes ci-après désignées pour la période se terminant fin décembre 2014, pour la fourniture sur demande d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard, conformément à la clause 5 de la section clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres public 11-11737;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>
1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) Énergie Valéro inc.	essence super sans plomb et diesel arctique essence régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice et diesel coloré standard

- 2 - d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1134338001

CE13 1759

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 845 066,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du magasin et de salles du personnel au complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 777 460,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5673;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1133482003

CE13 1760

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 109 421,52 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée mixte, de trottoirs, de bordures, d'îlots, travaux d'éclairage et de signalisation lumineuse, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa (côté nord), entre la bretelle de l'Autoroute 40 et la 40^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – (P.R.R. 2013 – Réseau artériel) comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 706 021,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 282401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1134822067

CE13 1761

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer les travaux de remplacement du tableau d'affichage et autres travaux connexes aux piscines du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 520 067,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5653;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1130660021

CE13 1762

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 204 799,22 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de désamiantage à l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Roland Grenier Construction ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 188 415,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5695;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1133482006

CE13 1763

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Stantec Consulting Ltd. (Stantec) s'engage à fournir à la Ville les services techniques et professionnels requis pour la personnalisation, la mise en place et la formation de l'application Module de Planification Stratégique de gestion des données de structures routières, pour une somme maximale de 194 042,16\$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 23 septembre 2013 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1136075005

CE13 1764

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet d'engagement de gré à gré par lequel Hydro-Québec s'engage à réaliser l'étude technique relative au réaménagement de son réseau électrique dans le cadre du projet intégré du SRB Pie-IX, pour une somme maximale de 168 506,90 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'engagement;
- 2 - d'autoriser le directeur des transports à signer le projet d'engagement client de la préparation du rapport d'évaluation préliminaire pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1135322002

CE13 1765

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 138 739 \$, taxes incluses, pour des travaux complémentaires afin de compléter la certification des états financiers de l'année 2013;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte s.e.n.c.r.l., (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 596 024,31 \$ à 1 734 763,49 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1136305001

CE13 1766

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et de retirer du domaine public le lot 1 243 077 du cadastre du Québec;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède, sans considération monétaire, à Groupe Paradoxe et Les habitations Paradoxe tous les droits titres et intérêts qu'elle peut détenir dans le lot 1 243 077 du cadastre du Québec, localisé à l'intérieur des limites de la propriété connue comme étant l'église et le presbytère Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, située au 5959, boulevard Monk, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1134501007

CE13 1767

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer et de retirer du domaine public la rue Blaise-Pascale selon l'acte projetée constituée du lot 5 029 875 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à M. Michael Masone et Mme Diana Cynthia Di Pardo le lot 5 029 875 du cadastre du Québec situé dans le prolongement de la rue Blaise-Pascal, à l'angle de la rue Narcisse-Dionne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 10 908,88 \$, plus les taxes applicables;
- 3- d'autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à signer une Déclaration de règlement hors Cour de la requête en mandamus de M. Michael Masone et Mme Diana Cythia Di Pardo en Cour supérieure du Québec, le tout à titre de règlement du dossier;
- 4- d'autoriser un virement de crédits au montant de 10 000 \$ en provenance du poste « crédits pour dépenses contingentes » vers le budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles afin de permettre la construction d'un trottoir et d'une entrée charretière, par la Ville, en façade du nouveau lot;
- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1134184002

CE13 1768

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Archidata inc., pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2013, un local d'une superficie de 199,74 mètres carrés situé au 333 rue Notre-Dame Est, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 259 250,36 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés à la convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1134069012

CE13 1769

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2014, deux immeubles d'une superficie totale d'environ 6 995,5 mètres carrés situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, à des fins de musée, moyennant un loyer total de 109 003,20 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1134069011

CE13 1770

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill), avec l'intervention de l'Hôpital Royal Victoria, crée en faveur de la Ville de Montréal, une servitude de passage public permettant de relier la rue University et le parc du Mont-Royal par un sentier piétonnier et grevant une partie des lots 1 341 186 et 1 354 913 du cadastre du Québec, sans contrepartie monétaire, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1134956009

CE13 1771

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer et retirer du domaine public les parties des lots 1 058 863 et 1 055 331 du cadastre du Québec représentées par les parcelles 1, 2 et 6 aux plans AA-8507-154-02-1859-11 (1/2) et AA-8507-154-02-1859-11 (1A/1) préparés par Bernard Brisson, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 5630 le 11 février 2013 et 5738 le 17 juillet 2013, qui pourraient être inscrites au registre du domaine public;
- 2- d'approuver le document intitulé « Demande d'autorisation » par lequel la Ville autorise l'Agence métropolitaine de transport à procéder à des travaux aux fins d'aménagement de la gare Anjou du Train de l'Est comprenant deux escaliers d'urgence ainsi qu'un égout pluvial sur des parties des lots 1 058 863 et 1 055 331 du cadastre du Québec représentées sur les plans AA-8507-154-02-1859-11 (1/2) et AA-8507-154-02-1859-11 (1A/1) préparés par Bernard Brisson, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 5630 le 11 février 2013 et 5738 le 17 juillet 2013, sous réserve qu'elle réponde à toutes les exigences stipulées à ladite « Demande d'autorisation ».

Adopté à l'unanimité.

20.022 1134602004

CE13 1772

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 179 500 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux:

ORGANISMES	SUBVENTIONS ACCORDÉES
Absolu Théâtre	13 000 \$
Arts sur glace	10 000 \$
Centre Turbine	12 000 \$
Écomusée de la Maison du Fier Monde	13 000 \$
Ensemble Mosaïque	10 000 \$
Fondation Metropolis Bleu	6 500 \$
Fondation Québec Cinéma	13 000 \$
Groupe d'intervention vidéo de Montréal	15 000 \$
Groupe Le Vivier	13 000 \$
Missions Exeko	10 000 \$
ODNI (objets dansants non identifiés)	10 000 \$
Pourpour inc	15 000 \$
Projet OSE	13 000 \$
Rencontres internationales du documentaire	15 000 \$
Société des Arts Libres et Actuels	11 000 \$
TOTAL	179 500 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1130015003

CE13 1773

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville et CIRANO (*Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations*) dans le cadre d'un projet de recherche sur l'identification et l'évaluation des coûts socioéconomiques reliés aux bris des infrastructures souterraines au Québec;
- 2- d'autoriser le versement d'un soutien financier de 5 000 \$ à cet organisme;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1136487001

CE13 1774

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 18 000 \$ à Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) afin d'assurer les frais reliés à la coordination du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal, pour l'année 2013;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1135066007

CE13 1775

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 100 000 \$ provenant de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre d'un projet de démonstration d'une aire TOD aux abords de la station de métro Namur;
- 2- d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1136021002

CE13 1776

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA) afin de soutenir la production et la promotion des outils de communication, dans le cadre de la réalisation de la 15^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme » prévue se dérouler du 20 au 31 mars 2014;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1136464002

CE13 1777

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à ATSA, pour la tenue de l'événement « *Fin novembre 2013 - Dormir Dehors* », du 21 au 24 novembre 2013;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1132586006

CE13 1778

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 31 500 \$, soit un montant annuel de 10 500 \$ et un prêt de locaux d'une valeur locative totalisant 25 287 \$, soit un montant annuel de 8 429 \$, pour les années 2014, 2015 et 2016 aux organismes ci-après désignés, en regard de chacun d'eux :

Organismes	Contribution financière annuelle	Valeur locative annuelle	Total annuel
Club d'athlétisme Montréal international	3 000 \$	8 429 \$	11 429 \$
Club d'aviron de Montréal	7 500\$	0 \$	7 500\$
TOTAL	10 500 \$	8 429\$	18 929\$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 3- d'accorder un soutien financier totalisant 1 608 729 \$, soit un montant annuel de 536 243 \$ et un prêt de locaux d'une valeur locative totalisant 9 021 603 \$, soit un montant annuel de 3 007 201 \$ pour les années 2014,2015 et 2016 aux organismes ci-après désignés, en regard de chacun d'eux :

Organismes	Contribution financière annuelle	Valeur locative annuelle	Total annuel
Club de tir à l'arc de Montréal	15 004 \$	60 280 \$	75 284 \$
Club d'escrime "Fleuret d'argent"	12 430 \$	47 856 \$	60 286 \$
Le Club Gymnix inc.	76 875 \$	266 669 \$	343 544 \$
Club d'haltérophilie de Montréal	18 006 \$	49 204 \$	67 210 \$
Club de haute performance Montréal-Olympique inc.	13 800 \$	103 135 \$	116 935 \$
Club d'athlétisme Perfmax-Racing de Montréal	10 236 \$	102 685 \$	112 921 \$
Club d'athlétisme Fleur de lys	3 590 \$	57 077 \$	60 667 \$
Club de judo métropolitain inc.	12 737 \$	82 946 \$	95 683 \$
Club de tennis de table Prestige de Montréal	25 386 \$	196 556 \$	221 942 \$
BoxeMontréal.com inc.	6 675 \$	43 715 \$	50 390 \$
Club aquatique Camo Montréal (natation) inc.	86 140 \$	258 640 \$	344 780 \$
Club aquatique Camo Montréal (water-polo) inc.	53 854 \$	121 913 \$	175 767 \$
Club de plongeon Camo Montréal inc.	62 419 \$	201 154 \$	263 573 \$
Club de lutte Inter - Concordia (C.L.I.C.)	8 650 \$	36 500 \$	45 150 \$
Club Montréal Synchro inc.	64 241 \$	211 010 \$	275 251 \$
Sports Montréal inc.	60 700 \$	719 155 \$	779 855 \$
Club 50 ans + de Claude-Robillard	5 500 \$	332 947 \$	338 447 \$
École de plongée sous-marine Les anémones bleues inc.	0 \$	35 736 \$	35 736 \$
Club d'élite de karaté de Montréal-Concordia	0 \$	80 023 \$	80 023 \$
TOTAL	536 243 \$	3 007 201 \$	3 543 444 \$

- 4- d'approuver les projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1132803001

CE13 1779

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense annuelle pour une somme maximale de 200 000 \$, pour les années 2014, 2015 et 2016, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis;

de recommander au conseil municipal:

- 2- d'accorder un soutien financier annuel pour une somme maximale de 331 102 \$, à l'Office municipal d'habitation de Montréal, pour les années 2014, 2015 et 2016, pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis, avec indexation en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2015 et 2016;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;

- 4- d'autoriser la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1130498002

CE13 1780

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1134631003

CE13 1781

Il est

RÉSOLU :

de fixer les dates limites au 16 décembre 2013 pour la transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de leurs budgets de fonctionnement 2014, et au 15 janvier 2014 la date de la séance du comité exécutif au cours de laquelle les budgets de fonctionnement 2014 des arrondissements lui seront soumis.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1133843003

CE13 1782

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la programmation d'événements publics 2013-2014 - 9^e partie;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1130577015

CE13 1783

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$ pour parfaire le paiement des honoraires professionnels de Mohamad Osseyrane pour procéder à l'étude, à la caractérisation de la pluie du 29 mai 2012, production d'expertises (rapports) et assistance lors d'un éventuel procès, et ce, pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant de 75 000 \$ à 150 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1136413003

CE13 1784

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de revenus de 290 498 \$ représentant une partie des revenus supplémentaires générés par l'événement Mosaïcultures Internationales de Montréal 2013;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 290 498 \$ à même le budget additionnel de revenus vers le budget d'opérations 2013 de marchandises pour fins de revente de la Division commercialisation d'Espace pour la vie afin d'assurer l'exploitation des boutiques et restaurants jusqu'à la fin de l'année en cours;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1136406002

CE13 1785

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'un revenu supplémentaire de 4 700 \$ provenant de la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur pour couvrir les dépenses supplémentaires de personnel liées à des locations de la Chapelle;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme au paiement des dépenses supplémentaires de personnel liées à des locations de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1130014003

CE13 1786

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de rembourser à madame Nancy Lauzon, suite à la fin de la suspension administrative, le salaire pour la période du 19 octobre 2009 au 28 mai 2013, incluant les intérêts prévus au Code du travail du Québec, moins les revenus externes au SPVM reçus par la policière durant cette période

Adopté à l'unanimité.

30.010 1134818001

CE13 1787

Il est

RÉSOLU :

Considérant que le 3 décembre 2013, le directeur principal et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no 2131629006, un financement pour un emprunt sérié d'un montant de 70 000 000 \$ CA.

- 1- de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal, de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. C-11.4, L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
- 2- d'approuver la forme et le libellé des certificats globaux représentant les obligations, dont le texte est substantiellement conforme aux projets annexés à la présente résolution comme pièce « B »;
- 3- d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier adjoint à signer les certificats globaux, joints à la présente résolution comme pièce « B »;
- 4- de décréter que ces obligations globales soient revêtues d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
- 5- d'autoriser Valeurs Mobilières Desjardins inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») pour l'inscription en compte de cette émission;
- 6- d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature du certificat d'authentification apparaissant sur les obligations globales, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
- 7- d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville ces obligations globales qui lui seront remises par la Ville, dûment signées par le maire et le directeur principal et trésorier adjoint, pour que CDS inscrive celles-ci au compte de valeurs de Valeurs Mobilières Desjardins inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;
- 8- d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément aux obligations globales;
- 9- de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;

- 10- d'autoriser M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier adjoint pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
- 11- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le directeur principal et trésorier adjoint et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier adjoint ou le directeur du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
- 12- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1130144002

CE13 1788

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant la partie III du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier les annexes H, I, J et K du document complémentaire, pour le collège Notre-Dame.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1123779005

CE13 1789

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le second projet de règlement, intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation des bâtiments pour le collège Notre-Dame, situé au 3791, chemin Queen-Mary », sujet conformément à la loi, à l'approbation des personnes habiles à voter.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1123779006

CE13 1790

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2014 » permettant la délégation au directeur principal et trésorier et au directeur du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite :

- 1 - du pouvoir d'approuver des offres d'emprunt d'un montant maximal de 1 200 000 000 \$CA d'ici le 31 décembre 2014 à condition que l'écart entre le taux des obligations du gouvernement du Québec et celles de la Ville de Montréal de même échéance ne dépasse pas 100 points de base (1,00%) et sous réserve des approbations ministérielles requises ;
- 2 - et du pouvoir d'autoriser une dépense nécessaire ou utile aux fins de donner plein effet au présent règlement.

Le directeur principal ou le directeur du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite du Service des finances devra transmettre au comité exécutif les rapports prévus sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du présent règlement. Le directeur principal ou le directeur du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite du Service des finances devra, pour chaque offre d'emprunt approuvée en vertu de la présente délégation, obtenir, par résolution du comité exécutif, l'approbation des documents relatifs à la clôture de la transaction d'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1130144001

Règlement RCE 13-006

CE13 1791

Vu la résolution CA13 28 0267 du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève en date du 2 octobre 2013;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction et de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la rue Place Denis de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (12-031) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1133890023

CE13 1792

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de décréter une pause touchant l'embauche et les mouvements de main-d'oeuvre et entériner les mesures suivantes :
 - a. Aucune création de postes permanents et temporaires;
 - b. Aucun comblement interne de postes permanents et temporaires, sauf pour relocaliser un employé en disponibilité et sous réserve des contraintes prévues aux conventions collectives;
 - c. Aucune embauche externe touchant les postes cadres et syndiqués, sous réserve des contraintes prévues aux conventions collectives.
- 2- de prévoir les exceptions suivantes aux mesures prévues au point 1 :
 - a. Employés syndiqués affectés à :
 - la sécurité publique (pompiers, policiers et brigadiers);
 - la voirie et aqueduc (ex: déneigement, réparation de la chaussée et travaux d'aqueduc et d'égouts, la signalisation et la circulation);
 - la production de l'eau potable et la gestion des eaux usées.
 - b. Employés qui génèrent des revenus (ex : agents de stationnement et préposés à l'émission des permis);
 - c. Employés cadres suivants :
 - les contremaîtres;
 - les responsables aux opérations (Service de l'eau et de la Sécurité publique).
- 3- de mandater le Directeur général pour accorder aux services centraux les dérogations aux mesures décrétées, lesquelles dérogations ne devront être accordées que pour des cas exceptionnels et essentiels, et ce, dans le but de restreindre les dépenses de la Ville et de sécuriser les économies anticipées par lesdites mesures.
- 4- d'inviter les arrondissements à appliquer les mesures décrites ci-haut.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1133692006

CE13 1793

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'école Baril (3571-3603, rue Adam, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1133751023

CE13 1794

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le réseau du métro de Montréal, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1133751007

CE13 1795

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer au conseil d'agglomération le rapport d'information faisant état d'une dépense maximale de 285 597,90 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'urgence sur la conduite d'aqueduc principale de 900 mm localisée sous le boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et l'avenue Armand-Chaput, suite à l'octroi d'un contrat par le maire, le 21 novembre 2013, à E2R inc. conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1136257003

Levée de la séance à 14 h.

70.001

Les résolutions CE13 1753 à CE13 1795 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre D Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville